



Gençay
Vienne



Place du Marché

☎ 05.49.59.31.36- 📠 05.49.59.65.10

mairie@gencay.fr

www.gencay.fr

**ATTENTION : PRENDRE OBLIGATOIREMENT RENDEZ-VOUS SOIT EN LIGNE SUR LE SITE
« RENDEZVOUSONLINE » OU SUR CELUI DE LA COMMUNE OU PAR TELEPHONE POUR
ETABLIR LA DEMANDE.**

DOSSIER COMPLETÉ ET PIÈCES JOINTES (ORIGINAL ET COPIE)

CARTE D'IDENTITÉ POUR MAJEURS

Bénéficiaire : personne de nationalité française

Durée de validité : 15 ans

Coût : gratuit (1^{ère} ou renouvellement) ou 25 € (perte ou vol)

Dépôt de la demande : se présenter **personnellement** au guichet avec votre **dossier complet**.
(Imprimé complété, originaux et copies).

Tout dossier non complet ne pourra être traité.

Pièces à fournir :

1) **Formulaire CERFA rempli au stylo noir ou votre récapitulatif de la pré-demande** en ligne <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

2) **L'ancienne carte d'identité** ou à défaut un passeport (périmé(e) depuis moins de 5 ans) (**copie et original**). Sinon, votre acte de naissance datant de moins de 3 mois à demander à votre mairie de naissance (**original**).

3) **Un justificatif de domicile récent** de moins d'un an (EDF, EAU, TELEPHONE, AVIS D'IMPOSITION) (**copie et original**).

4) En cas d'hébergement, y compris enfant majeur, fournir une attestation de l'hébergeant **avec la mention « hébergé depuis plus de 3 mois »** (**original**), sa carte d'identité et son justificatif de domicile (**copie**).

5) **1 photo d'identité de moins de 6 mois**, sans lunettes, de face, tête nue, centrée, bouche fermée format 35mm x 45 mm.

6) Acte de mariage de moins de 3 mois pour le nom d'époux (se) (**original**).

Acte de décès du conjoint pour la mention veuf (ve) (**original**).

Jugement de divorce (**copie**).

7) Si nécessaire, fournir certificat de nationalité française (**original**).

8) **En cas de non restitution de votre ancienne carte d'identité** :

- déclaration de perte remplie par votre mairie de domicile, ou de vol par la gendarmerie

- timbre fiscal à 25 €.

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER LA DEMANDE DU TITRE D'IDENTITÉ DANS N'IMPORTE QUELLE COMMUNE ÉQUIPÉE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL



Place du Marché
☎ 05.49.59.31.36- 📠 05.49.59.65.10
mairie@gencay.fr
www.gencay.fr

ATTENTION : PRENDRE OBLIGATOIREMENT RENDEZ-VOUS SOIT EN LIGNE SUR LE SITE « RENDEZVOUSONLINE » OU SUR CELUI DE LA COMMUNE OU PAR TELEPHONE POUR ETABLIR LA DEMANDE.

DOSSIER COMPLETÉ ET PIÈCES JOINTES (ORIGINAL ET COPIE)

CARTE D'IDENTITÉ POUR MINEURS

Seuls les parents peuvent faire la démarche pour l'obtention de la carte d'identité d'un mineur.

La présence de l'enfant est obligatoire.

Se présenter au guichet avec le **dossier complet** (imprimé complété, originaux et copies). **Tout dossier non complet ne pourra être traité.**

Durée de validité : 10 ans

Coût : gratuit (1^{ère} demande - renouvellement) ou 25 € (perte ou vol)

Pièces à fournir :

- 1) **Formulaire CERFA rempli au stylo noir ou le récapitulatif de votre pré-demande** en ligne <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- 2) **L'ancienne carte d'identité** ou à défaut un passeport (périmé(e) depuis moins de 5 ans) **(copie et original)**. Sinon, l'acte de naissance datant de moins de 3 mois à demander à la mairie de naissance **(original)**.
- 3) **Un justificatif de domicile récent** (EDF, EAU, TELEPHONE, AVIS D'IMPOSITION) **(copie et original)**.
- 4) **La carte d'identité du parent présent** avec l'enfant **(copie et original)**.
- 5) **1 photo d'identité de moins de 6 mois**, de préférence sans lunettes, de face, tête nue, centrée, format 35mm x 45mm
- 6) *En cas de garde alternée pour faire apparaître les deux adresses*, jugement ou attestation sur l'honneur, carte d'identité et justificatif de domicile du second parent **(copie et original)**.
- 7) Si nécessaire, fournir certificat de nationalité française **(original)**.
- 8) En cas de non restitution de l'ancienne carte d'identité :
 - déclaration de perte remplie par votre mairie de domicile, ou de vol par la gendarmerie
 - timbre fiscal à 25 €.

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER LA DEMANDE DU TITRE D'IDENTITÉ DANS N'IMPORTE QUELLE COMMUNE ÉQUIPÉE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL



Place du Marché

☎ 05.49.59.31.36- 📠 05.49.59.65.10

mairie@gencay.fr

www.gencay.fr

ATTENTION : PRENDRE OBLIGATOIREMENT RENDEZ-VOUS SOIT EN LIGNE SUR LE SITE « RENDEZVOUSONLINE » OU SUR CELUI DE LA COMMUNE OU PAR TELEPHONE POUR ETABLIR LA DEMANDE.

DOSSIER COMPLETÉ ET PIÈCES JOINTES (ORIGINAL ET COPIE)

PASSEPORT POUR MAJEURS

Durée de validité : 10 ans

Dépôt de la demande : se présenter **personnellement** au guichet avec votre **dossier complet**

(Imprimé complété, originaux et copies). **Tout dossier non complet ne pourra être traité.**

Pièces à fournir :

1) **Formulaire CERFA rempli au stylo noir ou le récapitulatif de votre pré-demande** en ligne
<https://passeport.ants.gouv.fr>

2) **L'ancien passeport** ou à défaut carte d'identité (périmée depuis moins de 5 ans) (**copie et original**). Sinon, votre acte de naissance datant de moins de 3 mois à demander à votre mairie de naissance (**original**).

3) **Un justificatif de domicile récent** (EDF, EAU, TELEPHONE, AVIS D'IMPOSITION)
(**Copie et original**).

4) En cas d'hébergement y compris enfant majeur, fournir une attestation de l'hébergeant **avec la mention « hébergé depuis plus de 3 mois »** (**original**), sa carte d'identité et son justificatif de domicile (**copie**).

5) **1 photo d'identité de moins de 6 mois**, de préférence sans lunettes, de face, tête nue, centrée, format 35mm x 45 mm.

6) **Timbres fiscaux de 86€** papier ou électronique (<http://timbres.impots.gouv.fr>)

7) Si nécessaire, fournir certificat de nationalité française (**original**).

8) Acte de mariage de moins de 3 mois pour le nom d'époux (se) (**original**).

Acte de décès du conjoint(e) pour la mention veuf (ve) (**original**).

Jugement de divorce (**copie**).

9) En cas de non restitution de votre ancien passeport :

- déclaration de perte

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER LA DEMANDE DU TITRE D'IDENTITÉ DANS N'IMPORTE QUELLE COMMUNE ÉQUIPÉE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL
--



Place du Marché

☎ 05.49.59.31.36- 📠 05.49.59.65.10

mairie@gencay.fr

www.gencay.fr

ATTENTION : PRENDRE OBLIGATOIREMENT RENDEZ-VOUS SOIT EN LIGNE SUR LE SITE « RENDEZVOUSONLINE » OU SUR CELUI DE LA COMMUNE OU PAR TELEPHONE POUR ETABLIR LA DEMANDE.

DOSSIER COMPLETÉ ET PIÈCES JOINTES (ORIGINAL ET COPIE)

PASSEPORT POUR MINEURS

Seuls les parents peuvent faire la démarche pour l'obtention d'un passeport pour un mineur.

La présence de l'enfant est obligatoire. Si l'enfant a entre 12 et 18 ans, il doit aussi être présent pour le récupérer. Se présenter au guichet avec le **dossier complet** (imprimé complété, originaux et copies).

Tout dossier non complet ne pourra être traité.

Durée de validité : 5 ans

Pièces à fournir :

1) **Formulaire CERFA rempli au stylo noir ou le récapitulatif de votre pré-demande** en ligne <https://passeport.ants.gouv.fr>

2) **L'ancien passeport** ou à défaut carte d'identité (périmée depuis moins de 5 ans) (**copie et original**). Sinon, l'acte de naissance datant de moins de 3 mois à demander à la mairie de naissance (**original**).

3) **Un justificatif de domicile récent** (EDF, EAU, TELEPHONE, AVIS D'IMPOSITION) (**copie et original**).

4) **La carte d'identité du parent présent** avec l'enfant (**copie et original**).

5) **1 photo d'identité de moins de 6 mois**, de préférence sans lunettes, de face, tête nue, centrée, format 35mm x 45 mm.

6) **Timbres fiscaux à 17€** (moins de 15 ans) **ou 42€** (plus de 15 ans) papier ou électronique (<http://timbres.impots.gouv.fr>)

7) *En cas de garde alternée pour faire apparaître les deux adresses*, jugement ou attestation sur l'honneur, carte d'identité et justificatif de domicile du second parent (**copie et original**).

8) Si nécessaire, fournir certificat de nationalité française (**original**).

9) En cas de non restitution de l'ancien passeport :
- déclaration de perte

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER LA DEMANDE DU TITRE D'IDENTITÉ DANS N'IMPORTE QUELLE COMMUNE ÉQUIPÉE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL
